L'ABEILLE.

PAR BULLIT, MAGNE, & CO.

No 33 RUES DE CONDE ET

CONDITIONS

Deux pièces par an, pour 4 dollar, payables d'avance pour l'étranger; six pièces par semaine, payable d'avance pour la ville; quatre fois par semaine, payable d'avance pour toute Paroisse, lorsqu'un abonné ne voudra pas payer à son bureau de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront espérer leur abonnement devront en donner avis, par écrit, un mois au moins avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une pièce par carré de chaque langue, pour le premier insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCEMENS pour l'année des annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, les Banques, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, etc., les agens pour navires, batimens et bateaux à vapeur, etc., les maisons de commerce faisant le commission, etc. Ces annonces ne peuvent être changées plus souvent qu'une fois par trimestre, sans un supplément de prix.

Les annonces non-spécifiées aux avis est limité à un carré et chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour attirer l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de tolérance &c. &c. devront payer au tarif des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles prises à 1 carré pour chaque insertion, $1.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, ainsi qu'insertion être admis, paieront le double du prix de annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne sont pas de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné d'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de biens d'habitations, ventes maritales, successions, et séparation réelle &c., les agens seront payés en comptant et au prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas dans le délai fixé pour leur publication ne sont en aucun cas et devront être payées ou conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne sera mise en publique, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES TABLEAUX et autres en-têtes ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs payeront $3.50.

LES ANNONCES de remplacement à l'exemption publique et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur GREY EAGLE, attendu ici le 29 du courant, partira jeudi, 2 juillet, à 10 heures précises du matin. Les personnes qui désirent s'assurer d'une cabine peuvent s'adresser au comptoir des agents.

LAYET & AMBLUNQ.

30 juin—le

A VENDRE.—Le magnifique steamer MONARCH est offert à vendre à de conditions avantageuses, dans l'état où il est actuellement, à l'entrepôt de la Nouvelle-Orléans. Les personnes qui désireraient l'acheter peuvent aller l'examiner. Ce steamer est marqué A. 1 sur les registres de toutes les compagnies. S'adresser à

LAYET & AMBLUNQ.

30 juin—le

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et tous les ports intermédiaires.—Le superbe steamer INDEPENDENCE, capitaine Rose, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux appartemens, s'adresser à WALTON & COCKAYNE,

18 juin 18, Nouvelle-Levée.

POUR SAINT-LOUIS.—Le packet steamer LOUISVILLE, capitaine J. F. Moore, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou face de la rue Toulouse, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

18 juin.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE

Arrangement pour l'été.

A PARTIR de dimanche prochain, la Locomotive partira tous les Dimanche, Mardi et Jeudi, à 7 heures du matin, pour aller à Verrerolles, ou plus loin selon les progrès du chemin, aux heures suivantes:

DANS LA SEMAINE.

Départ. Retour.

A 7 heures A. M. A 9 heures A. M.

" 4 " P. M. " 6 " P. M.

LES DIMANCHES.

Départ. Retour.

A 7 heures A. M. A 9 heures A. M.

" 10 " " 11 "

" 1 " P. M. " 3 " P. M.

" 4 " " 6 1-2 "

Nouvelle-Orléans, ce 1er. Mai 1840.

Par ordre de la Direction.

1er mai—97 WILLIAM FURST, Secrétaire.

A LOUER.—Une MAISON en briques, à deux étages, située rue Dumaine, en re Dauphine et Bourbon, contenant quatre chambres, et dans la cour une Cuisine et trois chambres à domestiques. On peut en donner possession le 1er. juillet. S'adresser à

9 juin—le THOS. URQUHART.

A LOUER, une maison de résidence, encoignure des rues Maria et Commune. S'adresser à

18 juin—8t. Wm. DINN, 17, Commune.

A LOUER, à un prix modéré, jusqu'au 1er. novembre, pour cette année et agréablement située, la maison des rues de la Commune et du Camp. S'adresser au No 26, rue du Camp. 26 juin.

A LOUER présentement, une maison neuve à étages en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et l'Esplanade, ayant les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 9, R.-Louis, 10 juin

A LOUER—Une maison à étages, située à l'encoignure des rues Magasins et Barthelemy. Possession en sera donner immédiatement. S'adresser à Henry Tete, 13, rue Conti. 3 juin

A LOUER pour le 1er. juin, la petite maison No. 10, rue Grande-Hombre, entre Bourbon et Rampart.

29 mai R. BRUGIER, 9, rue St Louis.

A LOUER présentement, la maison neuve à étages en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane. S'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

30 mai

A LOUER.—Une maison située rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, en face de la Belle Wash-ington. Pour les conditions, s'adresser rue de Chartres, No 123. 29 mai—97

A LOUER—Le haut d'une maison située rue de Chartres, No. 123; une maison, rue de la Victoire entre Bienville St. Ferdinand et rue Port.

Quatre maisons rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine. S'adresser rue de Chartres No. 123. 26 mai

MAISONS A LOUER.—Une maison à étage, située rue Moreau, entre les rues du Port et Saint-Ferdinand.

Plusieurs maisons, rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine. 16 avril

A LOUER—La belle maison avec dépendances au coin des rues Tchoupitoulas et la Course, avec citerne et hydrante à la porte. S'adresser à la pharmacie de M. CURTIUS. 17 avril—

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié en déchargement et à vendre par

29 ju n P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

FARINE—200 barils farine croisée, commune, fine et superfine en déchargement et à vendre par

29 juin P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

GINGANS & ARABIAS des plus belles qualités, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,

29 juin 50, Bienville.

RUSINS et vin de Malaga doux—200 1-2 caisses raisins M. R. très frais à vendre par

29 juin P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

CIDRE DE CHAMPAGNE,—200 caisses de qualité supérieure par

29 juin P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

TRAITES SUR NEW-YORK à 60 jours et à vue à vendre par

30 juin HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville

COUTILS blancs et de couleurs convenables surtout pour les marches mexicains, à vendre par

29 juin HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville.

VIN DE CATALOGNE ROUGE—40 barriques de la meilleure marque à vendre par

29 juin A. ROBERT & Co, 37, Bienville.

CAFE DE LA HAVANE—80 sacs café prime vert à vendre par

29 juin J. ROBERT, 47 Bienville.

FER ANGLAIS—Round, carré et plat, de toutes dimensions, en déchargement du navire Kensington, et à vendre par

29 juin HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

EAU-DE-VIE D'ESPAGNE—100 pièces en demarche de Manzanos, à vendre par J. ROBERT & Co.,

29 juin 47, rue Bienville.

HUILE DE LIN—300 gallons de qualité supérieure à vendre par JARVIS & ANDREWS,

29 juin Enc. Commune et Tchoupitoulas.

ESPRIT de thérébentine—15 barils à vendre par JARVIS & ANDREWS,

30 juin Enc Commune et Tchoupitoulas.

JUS DE CITRON—40 barils frais et pur à vendre par JARVIS & ANDREWS,

29 juin Enc Commune et Tchoupitoulas.

CLOUS—6 barillets de clous de dimensions assorties à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane.

OLIVES, CAPRES, etc.—20 caisses olives (Verdulles) 20 lb. caprons, 13 do. de salsepareille et 50 do. Gerkins, en debarquement du brick Orientale, à vendre par

30 juin DAVIS & HOBART, 18 Douane.

BEURRE de Goshen—45 barillets, 3me qualité, en magasin et à vendre par

29 juin DAVIS & HOBART, 18 Douane.

HACHES—1 caisse sera vendue à las prix pour cicre un enjeu.

28 juin G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

SAINDOUX—200 barillets 20 barils prime lard en feuilles en magasin et à vendre par

30 juin ROBERT & HAWTHORN, 3 Gravier.

TOILE DES INDES Orientales—40 balles de 46 pouces de largeur à vendre par

30 juin ROBERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CAFE—80 sacs café vert prime et 100 sacs café Havane en déchargement et à vendre par

29 juin ROBERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

SAUCE JE FITRE—50 balles de dimensions ordinaires à vendre par

30 juin DAVIS & HOBART, 18 Douane.

COLLE FORT.—12 balles d'excellente prime, en débarquement du brick Orientale à vendre par

29 ju n DAVIS & HOBART, 18 Douane.

PORC—300 barils pore mess et prime récemment inspecté en magasin, et à inspection 18 Bourbon, à vendre par

30 juin ROBERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

LARD—30 barils 30 jambons fumés de Potter, plats côtes épaules à vendre par

29 juin ROBERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

TOILES et cordes d'emballage—300 pièce toile du Kentucky, 60 paquets et 400 rouleaux cordes du Missouri, en magasin et à vendre par

30 juin ROBERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

FON.—197 balles foin de Nord, récemment arrivées et à vendre par

28 juin G GODDARD, Jr.

28, rue Gravier.

INDIENNES.—Un magnifique assortiment convenable au commerce de la ville et les marchés Mexicains, récemment reçu par le Liverpool, à vendre par

30 juin HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

GENIEVRE DE HOLLANDE.—150 pipes des marques les plus connues telles que celles de Pancre, de Puiran, de Guillotte Stans Frier, à vendre par

30 juin HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville

BAL DE SOIE—manufacturés pour les marchés Mexicains, des 12ères manufactures de Nottingham, à vendre par HAGEDORN & CRAMER

29 juin 50, Bienville.

LIQUEURS—3 demi pipes et 1/4 de barriques Eau de vie de Champagne, 60 barils eau de vie américain, 3 barils whiskey, 20 pipes et 1/2 pipes, 1/4 de barriques et 1/8 de Vin de Malaga, des marques Ingham, I. P. Zizes et Cail, ayant droit au drawback, à vendre par ISAAC BRIDGE,

28 juin 134, Magasins.

SANGSUES.

SANGSUES !!!—Reçu par les navires Zappa, Union et Indienne, des sangsues de choix, à vendre depuis 1 à 12 à la onze 20 cts. pièce, à l'entrepôt général, rue du Quartier no. 39, entre les rues Condé et Vieille Levee.

NOTA.—L'entrepôt en sera toujours fourni, et les prix ne varieront jamais.

DE PLUS—Biscuits, vermifuges pour enfans, et quelques regulateurs choisis de race, à vendre à des prix modérés: Entrepôt de vins et liqueurs. 4 juin

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

TUTTI i creditori della compagnia sono pregati di presentare l'loro conti al capitano, all'angolo della contrade Bienville ed Evia.

Tous les créanciers de la Compagnie sont invités à présenter leurs comptes au capitaine, enseigneur des rues Bienville et Levée.

All the creditors of the Company are requested to present their bills to the captain, corner Bienville and Levee streets.

Par ordine del capitano, L. MICHEL,

15 juin—6 Serg. Maggr.

LINGE DE TABLE.—Un grand assortiment de nappes et de serviettes et ouvrages damassé ouvrés et du même genre, mouchoirs de poche blancs et de couleurs, mouselines, piquilles, et impressés, coutils pour pantalons, etc., venant directement des fabriques et manufactures de France, garantie entière sur ici, tant des toiles et batistes ternes, avec les assortimens de lace et chaussures; mousselines, indiennes, etc., à vendre par

28 mai JOHN H. MARTINSTEIN, 128, Royale.

CAMPAGNIE!

POUR NEW YORK.—Le brick A 1, TOM PAYNE, capitaine Fellman, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à

G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW YORK.—Le brick de première classe CHARLES MILLER, capitaine Vesper, ayant une partie de son chargement engagée, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à

G. BEDFORD & BECK,

24 juin 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK.—Le brick de première classe LIME ROCK, capitaine Fales, ayant une partie de son chargement engagée, peut prendre Passagers, Argent de 70 lb seconts de tabac, pour fret des seuls en passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,

17 juin 24, rue Douane

POUR NEW-YORK.—Le beau brick ATLAS, capitaine Anderson, peut prendre quelques tonneaux de plomb et une partie de fret. S'adresser à

G. BEDFORD & BECK,

3 juin 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON.

La goelette VIOLA, capt. Jane, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

16 juin JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR PHILADELPHIE.—(Devant partir après le Coon) le brick paquebot HUNTRESS, capitaine Davidson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, et allant à bord; pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, entre les deux mats, ou à

JAMES D. DENEGRE,

27 juin 15, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE.—Devant partir lundi 29 juin—La barque neuve et fine voilière COOSA, capitaine Moore, peut prendre un chargement sur le pont, et recevoir conviennablement dix passagers à la chambre. S'adresser à bord, au bout de la rue de l'Hôpital, ou à

JAMES D. DENEGRE,

27 juin 36, rue de la Douane

POUR PHILADELPHIE.—La goelette fine voilière AGNES, capitaine Sharp, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord ou à

JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

1 juin

LIGNE DE PACKETS DE LA NELLE ORLEANS ET DE BALTIMORE.

POUR BALTIMORE.—Le brick ARCHITECT, capitaine Grey, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée partira sous peu, pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

29 juin

POUR BALTIMORE.—Le brick ARCHITECT, capitaine Grey, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée partira sous peu, pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

29 juin

POUR BALTIMORE.—Le goelette ECHO, capitaine Fales, ayant une grande partie de sa cargaison engagée peut prendre encore 60 tonneaux de fret pressant sous le pont et 100 barils sur le pont. S'adresser à G. BEDFORD & BECK,

4 juin 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE.—La goelette fine voilière, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

18 juin

POUR RICHMOND—La goelette MADISON, partira pour ce port. Pour le fret de 200 barils s'adresser, à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

29 juin

POUR RICHMOND, CITY POINT & NORFOLK.—Le orick A. 1. LIVE ROCKE, capitaine Sales, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

29 juin

POUR CHARLESTON—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1800 balles de coton, attendu sous peu. S'adresser à J. ALBERT, No. 26, rue St. Louis.

23 juin No. 24, rue St. Louis

POUR L'EUROPE

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, ANTIOCH, capt Wescott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour balance 300 balles de coton en passage, s'adresser à

29 mai S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts neuf ANDREW capitaine Stover, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, ou passage, s'adresser à

S. & J. P. WHITNEY,

23 juin 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts fin voilier RUSSELL, capitaine Lorimer, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser à

S. & J. P. WHITNEY,

23 juin 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts DELAWARE, capitaine David Patten, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à

S. & J. P. WHITNEY,

22 juin No. 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts FORESTER, capt. Parker, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à

S. J. P. WHITNEY,

23 juin No. 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire A. 1. CASPIAN, capt. Lucretia Pettit, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à

13 juin S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR HAMBOURG ET BREME—Le trois mâts HOLBERS, capitaine Eaker, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à SCHMIDT & Co.

13 juin 98, rue Bienville.

POUR HULL, (Angleterre)—Le navire A. 1. HURON, capitaine, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à

18 juin S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER.—Le navire de première classe LEHIGH, du port d'environ 1600 balles de coton, attendu sous peu. S'adresser à J. ALBERT, No. 26, rue St. Louis.

A VENDRE OU A FRETER.—Le superbe brick MARY ANN, capitaine Thompson, du port de 192 tonneaux, double et chevillé en cuivre et propre à tout pays, n'importe quel voyage. S'adresser à A. N. BARKER, 28, Camp.

Qui a à vendre, des oranges fraiches de Sicile et des Limons, actuellement en déchargement de ce brick, en face de l'Orléans Triangulaire.

A FRETER.—Le beau trois-mâts EMILY, du port de 400 tonneaux, pouvant porter 1100 balles de coton. S'adresser à

29 juin BOGART & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

A FRETER—Le trois-mats de tre classe SPARTAN, capt. Knight, du port de 1600 balles de coton est prêt à recevoir une cargaison pour Londres, Liverpool ou le Havre. Pour les conditions s'adresser à

13 juin BTETSON & AVERY, 86, Gravier.

A FRETER—La goelette AUGUSTUS, capitaine Lord, pour une cargaison pour Philadelphie ou New York. S'adresser à

30 mai 36, St. Louis.

CHANDELLES & SAVON—149 caisses chandelles de 6 blanc de baleine: 407 caisses et 300 demi de savon no. 1, à vendre par

26 juin ISAAC BRIDGE & Co., 134, rue des Magasins.

CORDES BLANCHES—24 rouleaux cordes de grandeurs assortie en magasin et à vendre par

23 juin DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane

CIGARES de la Havane, Regalias, Imperiales, Canones et autres, en magasin et à vendre par

15 juin J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée.

SUCRE—40 caisses sucre Havane blanc, en magasin et à vendre par J. & CABALLERO,

30 juin 32, Vieille Levee

TABAC—Coupé fin de Miller & Co. à vendre par

22 juin J. M. CABALLERO, rue de la Vieille Levée No. 32

CIGARES de la Havane—Regalias, Imperiales, Trabucos, Canones, et autres, en magasin et à vendre par

22 juin J. M. CABALLERO, 32, vieille Levée

PAPIER A CIGARES—30 barils de Manzanez, à vendre par

23 juin J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

CAFE—60 sacs café de la Havane, en débarquement et à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,

22 juin 25, rue Gravier.

HUILE.—3000 gallons huile de sperm d'hiver; 3000 do. do. d'automne, et 8000 gallons huile de baleine d'hiver, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,

22 juin 25, rue Gravier.

TOILES A CHEMISES.—50 balles toiles à chemises coupes 4/4, à vendre par

22 juin WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier.

LARD—20 barriques jambons plats côtes et épaules à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

TOILE et corde d'emballage—200 pièces du Kentucky et 60 balles toile de l'Inde, 500 rou eaux de cordes du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN 63 Gravier.

PORC—300 barils mess et prime marqués, et 300 barils pore pour les fabrications à vendre à l'inspection par

22 juin BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

DENIMS D'YORK—Reconnent reçu par le brick Tompayne de Boston et à vendre par les soussignés:

20 caisses DENIMS d'York

22 juin GODMAN LEVY & Co. 21 Chartres.

OUCHOIRS—Un assortiment considérable de mouchoirs de soie et de coton pour le commerce de la ville de Mexique, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,

3 juin 50, Bienville.

COUVERTURES Françaises de 3 points—25 balles Couvertures de 3 points supérieures, presant de 7 à 8 liv. assortiment reçu et à vendre par

16 ju n F. JORDY, 118, rue Royale.

CAFE—173 sacs café en Havane vert, récemment reçu et à vendre par DAVIS & HOBART,

12 juin 18, rue de la Douane.

CIGARES—30 milliers comprenant un assortiment général à vendre par DAVIS & HOBART,

15 juin 18, rue de la Douane.

TOILE—6/8 et 7/8 pouces—123 balles toile à draps de Lorraine & Co, de 37 pouces de large pour, 114 do de Flandre 36 do cot. mêlée, à vendre par

15 juin DAVIS & HOBART, 18, Douane.

SAVON, Huile, &c.—10 barils huile de Sperme, 6 do huile de baleine d'hiver blanche, et 500 caisses savon de Boston, No. 1, à vendre par DAVIS & HOBART,

15 juin 18, rue de la Douane.

GLUE—Un petit lot de grasse venant d'arriver par le Henry Clay, à vendre par

19 mai ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti

TABAC—8 boucauts tabac du Missouri, venant d'arriver par le bateau à vapeur St. Louis, et à vendre par

19 mai JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

RUM—100 barils rum de la Nouvelle-Angleterre, en magasin et à vendre par J. A. MERRITT,

19 mai 53, rue du Camp.

PORTES—75 paneaux de portes, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,

19 mai 53, rue du Camp.

FUSILS DE CHASSE—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre un assortiment de fusils doubles de qualité supérieure et bien finie, qu'ils recommandent à leurs amis et à leurs pratiques. HYDE & GOODRICH,

23 av 15, rue de Chartres

PORTER DE LONDRES, dit Double Brown Stout.—Le soussigne vient de recevoir directement de la brasserie bien connue de MM. E. Abbott & Co. un envoi de cette bière, qu'ils vendront en lots de 10 barriques ou plus, à bas prix et y ces termes accoutumés.

19 mai—3pc CHARLES CLEGG, 47, Royale.

AVIS AUX BLANCHISSEURS.—Eau de Javelle—Cette eau a la propriété de faire disparaître toutes les taches d'encre, de vin, café, thé, fruits auxquelles le linge de table est exposé.

Mise en petite quantité dans les savonnages, elle donne au linge fin une blancheur parfaite, à vendre en gros et en detail à la pharmacie de

29 o A. A. PEYCHAUD, 122 Royale.

MOULIN A SCIE DE ROBINVILLE,

Rive droite, paroisse Jefferson.

LES soussignés, ayant leur Moulin en opération, sont là prêts à exécuter les ordres pour bois de charpente, lattes et cerceaux, qui pourront leur être transmis, soit audit moulin, soit au magasin de Victor David, rue de la Vieille-Levée.

Paroisse Jefferson, 13 mai 1840. JOHN S. DAVID & Co.

TOILE DU KENTUCKY—Cordes d'emballage et ficelles à vendre par SAMUEL BELL,

30 juin 80, rue des Magasins.

LOG-CABINE—Récemment reçu un nouvel envoi d'épingles dites Log Cabine et Hard Cider à vendre par HYDE & GOODRICH,

30 juin 15, rue de Chartres.

AIGUILLES DITES IMPERIALES—Reçues et à vendre un nouvel envoi de cette marque d'Hyde et Goodrich." HYDE & GOODRICH,

1 juin 15, rouge Chartres.

FARINE—200 barils farine superfine en débarquement et à vendre par

F. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

PARISH REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu David Levis.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession susmentionnée et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Isaac Phillips, curateur de la succession de feu David Levis ne sera point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

30 juin Register des testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu J. Kincaid.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Craig Myles et Jonathan Kincaid, exécuteurs du feu J. Kincaid ne sera point approuvé et homologué, et les fonds entre eux mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu J. Kincaid.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Craig Myles et Jonathan Kincaid, exécuteurs du feu J. Kincaid ne sera point approuvé et homologué, et les fonds entre eux mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Register des testaments.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Joseph Landis a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Dohn décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Eléonard Mandé, curateur de la succession de feu Jean Baptiste Desprémesnil, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Sherman Heath.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles Hiram et John Heath, exécuteurs du feu Sherman Heath ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre dans mains répartis conformément au dit compte.

27 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Antoine Delpuch a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Paulin Prué, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

29 juin

COUR DES PREUVES—Attendu que Angus de Camicville et Théophile Barbancey ont presente une petition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Paulin Prué, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

29 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Jose Omedico.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Eléonard Mandé, curateur de la succession de feu Jean Baptiste Desprémesnil, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Emmanuel Asprement.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles Hiram et John Heath, exécuteurs du feu Sherman Heath, et mandataires de Mme. Emmanuel Asprement, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Sherman Heath.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles Hiram et John Heath, exécuteurs du feu Sherman Heath ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre dans mains répartis conformément au dit compte.

27 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Antoine Delpuch a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Paulin Prué, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

29 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Jose Omédico—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Antoine Pueyo, exécuteur testamentaire daff de la succession de Jose Omédico ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

30 juin Reg. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu J. Kincaid.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Craig Myles et Jonathan Kincaid, exécuteurs du feu J. Kincaid ne sera point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Register de testamens.

COUR DES PREUVES.—Attends que Joseph Landis a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Dohn décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Reg. des testaments

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Emmanuel Asprement.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession susmentionnée et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Eléonard Mandé, curateur de la succession de feu Jean Baptiste Desprémesnil, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Register des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Succession de Sherman Heath.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Charles Hiram et John Heath, exécuteurs du feu Sherman Heath ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre dans mains répartis conformément au dit compte.

27 juin W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Antoine Delpuch a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Paulin Prué, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

29 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de Jose Omédico—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Antoine Pueyo, exécuteur testamentaire daff de la succession de Jose Omédico ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS,

30 juin Reg. des test.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Succession de feu J. Kincaid.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Craig Myles et Jonathan Kincaid, exécuteurs du feu J. Kincaid ne sera point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,

27 juin Register de testamens.

COUR DES PREUVES.—Attends que Joseph Landis a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Dohn décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour l